



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023

---

### Ordre du jour :

- *Maîtrise d'œuvre « maison de santé » : avenant*
- *Questions diverses*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juillet 2023 à 20 H. sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESCOURAUX, PINIER, PRIME, Madame BLAIN, Messieurs ROBIN, PASCAUD, GAYRAUD, ROUX, Mesdames BUCHARD, LANCEREAU

Absents excusés : Madame PETIOT qui a donné pouvoir à Monsieur PINIER, Madame LARIGAUDERIE à Monsieur DESCOURAUX, Madame LONGEAU et Monsieur MOREAU

Madame LANCEREAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 24/05/2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **DÉLIBÉRATION 2023-05-01 : MAITRISE D'ŒUVRE « MAISON DE SANTÉ » – AVENANT**

Rapporteur : Monsieur Prime

Lors du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation d'un logement en maison de santé, l'estimation des travaux réalisée par le CAUE était ~ de 200.000 €. L'appel d'offre a été lancé et validé avec ses chiffres.

Or, suite à l'ouverture des plis du marché alloué des travaux, l'enveloppe financière initialement consacrée à cette opération a évolué et engendré de ce fait une nouvelle rémunération pour la maîtrise d'œuvre.

Il convient de signer avec le cabinet ARC A3 un avenant n°1 en conséquence.

- Montant initial : 16.333,34 € HT
- Montant de l'avenant : 25.915,56 € HT
- Montant total : 42.248,90 € HT

La signature de l'avenant est acceptée à la majorité avec 11 voix Pour et 1 abstention (M. Pascaud)

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

- *« Voie rouge »* : pour faciliter l'accès des secours au CNTS lors des J.O 2024, une voie dite « rouge » doit être créée entre l'allée Abbé Pierre et l'infrastructure. Celle-ci empruntera le chemin rural dit « chemin des Menas à Reniers ».

Ce chemin d'accès provisoire sera réalisé en bicouche par Châteauroux Métropole.

Le chemin étant du domaine public de la commune, il est demandé aux membres du conseil de les autoriser.

Décision : accord du conseil

- Monsieur Robin interpelle le conseil sur la végétation (privée et publique), non entretenue qui gênent pour des accès ou la visibilité. Ex : allée en amont du cimetière, fossé allée du Bosquet, panneau STOP rue George Sand ...

Monsieur Pascaud indique que la taille des haies est prévu au planning des agents du service technique. Pour le reste, cela va être vu.

- « Chats errants » : Monsieur Pascaud rappelle que la trappe des chats sauvages réalisée il y a plusieurs mois avait fortement diminué leur nombre. Toutefois dans certaines rues les habitants se plaignent d'en revoir.

Il propose de refaire des actions : campagne pour la stérilisation, rappel de la problématique auprès des habitants ...

- Plusieurs habitants de la rue des Ormes se sont plaints auprès de Madame Buchard des aboiements de chiens de jour comme de nuit.

La réglementation précise que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes dispositions pour préserver la tranquillité des habitants de jour comme de nuit. Il est donc conseillé aux plaignants, s'ils n'arrivent pas à discuter avec les personnes responsables de solliciter la gendarmerie.

- ZAC d'OZAN : plusieurs lots de la ZAC devraient prochainement être cédés pour la réalisation d'infrastructures.
  - o Lot 5.1 : bâtiment de logistique, le permis de construire a été accepté une étude d'impact est en cours
  - o Lot 7 : unité de recyclage de gazon synthétique
  - o Lot 4 et 5.2 : bâtiments de logistique

- Ecole

Rapporteur : Madame Blain

- o Agents : \* Un contrat à durée déterminée de 24 H.22 va être signé avec Madame Courio jusqu'au 22/12/2023 pour remplacer Madame Pinier qui est en retraite à compter du 01/09/2023. Le contrat pourra être prolongé si la contractuelle donne satisfaction.

\* En arrêt maladie depuis le 13/05/2023, Madame Denis est remplacée par Madame Dupré Lauryne. L'arrêt de l'agent étant prolongé jusqu'au 13/11/2023, un nouveau contrat sera signé avec Madame Dupré jusqu'à cette nouvelle date.

- o Organisation : A compter de la rentrée scolaire prochaine, les enfants de maternelle déjeuneront dans la petite cantine. Cette nouvelle organisation est à l'essai jusqu'aux vacances de la Toussaint.
- o Travaux : \* Pendant les vacances d'été, la classe de CE sera partiellement repeinte ainsi qu'un des murs du préau pour le projet éducatif.

\* Lors du dernier conseil de classe, il a été demandé de nettoyer le bac à sable : problème de passage des chats. Plusieurs solutions sont évoquées pour limiter la fréquence d'intervention dans cet espace : mettre une bâche de protection lorsqu'il n'est pas utilisé, installer un système à ultra son pour éloigner les animaux ou supprimer le bac à sable. Pour le moment, un système à ultra son va être essayé.

- Monsieur Pinier explique qu'en début de mandat il n'avait pas souhaité être membre des commissions RH et école compte tenu que son épouse était agente de la collectivité. Puisque cela ne sera plus le cas à partir du 1<sup>er</sup> septembre, il demandera à les intégrer.

- Dates des prochaines réunions : 6 septembre / 18 octobre et 29 novembre

La séance est levée à 21 H.15

Le Maire,

Le secrétaire,

